

Congé individuel de formation (CIF CDD)

Anciens titulaires de contrat à durée déterminée

■ ■ ■ ■ Priorités 2012*

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES **SALARIÉS** PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- n'ayant jamais bénéficié d'un congé individuel de formation ;
- ayant un niveau de formation inférieur ou égal au baccalauréat ;
- âgés de plus de 40 ans ;
- ayant un projet de reconversion.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS AVEC UN **PROJET** PROFESSIONNEL COHÉRENT PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- concernant un métier en cohérence avec les attentes personnelles et professionnelles du salarié ;
- pour lequel le salarié a une bonne représentation du métier et dont les conditions pour y parvenir sont réalistes ;
- dont le choix de la formation envisagée par le salarié est adapté au métier visé ;
- pour lequel, au regard de son profil, il existe un réel débouché pour le salarié sur le marché de l'emploi ;
- permettant de favoriser l'égalité professionnelle femmes-hommes.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE RETIENT EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES **FORMATIONS** PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- formation > certifiante ayant fait l'objet d'une inscription au RNCP (répertoire national des certifications professionnelles) ;
 - > diplômante à vocation professionnelle (diplôme d'État ou national) ;
 - > visant la délivrance d'un CQP (certificat de qualification professionnelle) reconnu par la CPNE (Commission paritaire nationale de l'emploi) ou la CCN (convention collective nationale) ;
- formation faisant suite à une validation des acquis de l'expérience (VAE), un positionnement réglementaire ou tout autre type de raccourcissement de parcours.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE NE RETIENT PAS EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES **PROJETS** PRÉSENTANT NOTAMMENT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- insuffisamment motivés ;
- dont la mise en œuvre est peu crédible ;
- pouvant déboucher sur des qualifications non reconnues par les pouvoirs publics dans les professions réglementées.

LE FONGECIF ÎLE-DE-FRANCE NE RETIENT PAS EN PRIORITÉ LES DEMANDES DÉPOSÉES PAR DES SALARIÉS POUR DES FORMATIONS PRÉSENTANT LES CARACTÉRISTIQUES SUIVANTES :

- ❏ de niveau inférieur ou égal au niveau possédé dans la même discipline ;
- ❏ ne constituant pas une fin de cycle (non sanctionnée par un diplôme, une certification, un titre) ;
- ❏ ne permettant pas d'exercer légalement le niveau visé ou une profession réglementée ;
- ❏ ne comportant pas le stage pratique en entreprise exigé pour l'obtention du diplôme ;
- ❏ pluriannuelles pouvant se réaliser en un an à temps plein ou 1 200 h à temps partiel ;
- ❏ un cumul de deux cycles ou de deux formations ;
- ❏ durée de formation ne prenant pas en compte les acquis professionnels ou pouvant probablement faire l'objet d'une VAE (validation des acquis de l'expérience) ou d'un positionnement réglementaire ou tout autre type de raccourcissement de parcours ;
- ❏ dont les résultats des années précédentes sont jugés non satisfaisants.

*** La répartition prévisionnelle des crédits et l'échéancier sont tenus à disposition de toute personne intéressée.**